

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-597260

65541 81

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9538 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : ELMARRAOUI AZIZA

Date de naissance : 08.04.74

Adresse :

Tél. : 06.61.05.1272 Total des frais engagés : 50000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Pr. Soumia BERRADA
 Psychiatre - Psychothérapeute
 294, Bd. Yacoub Mansour
 Résidence Espace Anfa 2ème étage App.
 Tél : 05 22 04 59 59

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : BENOSMANE OTHMANE Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Sd Anxieuse

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : essa Le : 10/05/21

Signature de l'adhérent(e) : Elmarroui

ACCUEIL
 MUPRAS
 10/05/21
 ACCUEIL

Pr. Soumia BERRADA
Psychiatre - Psychothérapeute



الأستاذة سومية برادة
طبيبة و معالجة نفسانية

Addictologue - Sexologue
Ex. Interne des Hôpitaux de Paris
Ex. Pr. à la faculté de Médecine de Casablanca
Ex. Chef de Service du Centre d'Addictologie
CHU Ibn Rochd, Casablanca
Thérapie Cognitive et Comportementale
Thérapie de Couple
Affirmation de Soi
Gestion de Stress

إخصائية في الأمراض النفسانية
العصبية والإدمان والصعوبات الجنسية
طبيبة داخلية بمستشفيات باريس سابقاً
أستاذة بكلية الطب بالبيضاء سابقاً
رئيسة مصلحة مركز الإدمان بالمستشفى
الجامعي ابن رشد سابقاً

PHARMACIE DES STADES 2010
50, Rue Al Fourat - Casablanca
Tél : 05 22 25 49 25
RC : 245509 - Pie.: 35873067
IF : 40436642

Casablanca, le : 20/03/2021

124,90
Othman Guzman

PHARMACIE DES STADES 2010
50, Rue Al Fourat - Casablanca
Tél : 05 22 25 49 25
RC : 245509 - Pie.: 35873067
IF : 40436642



Pr. Soumia BERRADA
Psychiatre - Psychothérapeute
294, 2^{ème} Étage - Yacoub El Mansour - Casablanca
Tél : 05 22 94 59 59

Indepso
Neph
Tapebol 2009
Ropel 1009
Neph
Neph
Neph
Neph

إقامة فضاء أنفا ، الطابق الثاني - رقم 7 ، 294 شارع يعقوب المنصور - الدار البيضاء
Résidence Espace Anfa - 2^{ème} Étage - Appt 7 , 294 Boulevard Yacoub El Mansour - Casablanca
الهاتف: 05 22 94 59 59

Composition : Sertraline (DC) 50 mg.
 Sous forme de chlorhydrate de sertraline 55,95 mg.
 Excipients : q.s.p.
 Pour plus d'informations, consultez la notice interne.
 Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.
 Aucune condition particulière de conservation.
 A conserver dans son emballage d'origine.
 AMM N°475/17 DMP/21/NNP

التركيب : سيرترالين 50 مغ.
 على شكل كلوروهيدرات السيرترالين 55,95 مغ.
 المكونات : كمية كافية لتعويض النقص.
 التحذير: من المعلومات: انظر النشرة المرفقة.
 يحفظ بعيدا عن متناول ومرأي الأطفال.
 بدون شروط خاصة الحفظ.
 يحفظ في العبوة الأصلية.

103444x19

Inidep®

Chlorhydrate de sertraline

Voie Orale



zenth pharma

Fabriqué et distribué par Zenthitharma
 96, Zone Industrielle Tassila, Inezgane, Agadir - Maroc
 Dr. M. EL BOUHMAOJ, Pharmaciens Responsable

Ne pas diluer le gelé granulé
 (في الحليب أو الماء)



50 mg

30 Comprimés pelliculés

Inidep® 50 mg
 Chlorhydrate de sertraline
 30 Comprimés pelliculés



6 4118000 331841

50 مغ

30 قرصا مغلفا

إينيديب®
 كلوروهيدرات السيرترالين

عن طريق الفم



124,90